

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 31 (1946)  
**Heft:** 11

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Tél. 2.83.90

Impression :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne

## Le développement des Caisses Raiffeisen suisses en 1945

(Suite)

Après avoir exposé\* et commenté les passifs des Caisses il nous reste à exa-

miner le chapitre de l'actif des bilans au 31 décembre 1945.

### Les actifs des Caisses Raiffeisen.

(Le placement des fonds).

	au 31 déc. 1945 fr.	au 31 déc. 1944 fr.	Fluctuation fr.
Encaisse	6,680,468.96	6,792,628.76	— 112,159.80
Avoirs à vue à l'Union	51,174,454.60	55,695,071.63	— 4,520,617.03
Avoirs à terme à l'Union	127,281,350.—	105,530,350.—	+ 21,751,000.—
Crédits en comptes courants	42,071,148.24	37,787,630.—	+ 4,283,518.24
Prêts à terme gagés	24,661,728.50	25,426,379.16	— 764,650.66
Avances aux corporations de droit public	42,241,428.36	39,800,170.33	+ 2,441,258.03
Prêts hypothécaires	399,889,344.36	372,460,482.89	+ 27,428,861.47
Titres et fonds publics	8,952,337.15	7,985,238.—	+ 967,099.15
Imp. Publiques	1,495,993.34	1,252,471.69	+ 243,521.65
Autres actifs	7,060,957.11	6,892,861.22	+ 168,095.89
<b>Total</b>	<b>711,509,210.62</b>	<b>659,623,283.68</b>	<b>+ 51,885,926.94</b>

Il résulte du tableau ci-dessus que le 60 % env. seulement des nouveaux capitaux confiés en 1945 ont pu être investis dans la circonscription coopérative des Caisses. Il faut attribuer cela au fait que les besoins de crédits de l'agriculture ont été encore restreints. En effet, si l'industrie du bâtiment s'est développée en ville ensuite de la pénurie de logements et des généreuses subventions octroyées, les nouvelles constructions restent rares à la campagne et les travaux de réparation et d'entretien des bâtiments, de même que les quotes-parts dans les entreprises d'améliorations foncières sont généralement réglées sans recourir à l'emprunt.

### La liquidité.

Les disponibilités et actifs facilement mobilisables cumulés se montent à Fr. 185,1 millions. Ils sont constitués par les encaisses de Fr. 6,7 millions, les avoirs à vue à la Caisse centrale de 51,1 millions, et les placements à terme à l'Union de 127,3 millions (ces derniers ont notamment leur contre-partie dans un portefeuille de fonds publics

\* Voir No d'octobre 1946.

mobilisables). La capacité de paiement est ainsi excellente à tous égards et assure une forte capacité d'action. Les Caisses Raiffeisen sont bien armées pour satisfaire aux demandes de crédit en vue du renouvellement et du perfectionnement de l'équipement rural. Malgré la pléthore excessive de capitaux, les Caisses n'ont jamais refusé les dépôts et les amortissements sur les comptes débiteurs ou pris des mesures spéciales dans le but d'endiguer l'afflux de fonds. Cette politique n'a été possible que grâce à l'appui efficace de la Caisse centrale qui a toujours accepté à un intérêt rémunérateur les grosses disponibilités des Caisses.

### Crédits d'exploitation et petits crédits.

La Caisse Raiffeisen a toujours été l'institut idéal pour l'octroi du crédit d'exploitation et du petit crédit. Son cercle d'activité lui permet de porter un jugement en absolue connaissance de cause sur les affaires qui lui sont présentées et d'exercer ensuite un contrôle aisé de l'emploi des fonds. Elle est également à même d'aider les emprunteurs en les guidant et en les conseillant.

Les opérations de crédit d'exploita-

tion et de petit crédit se présentent comme suit :

	fin 1945 en 1000 fr.	fin 1944
Comptes courants	39,999	36,259
Prêts à terme, amortissables	24,662	25,426
<b>au total</b>	<b>64,661</b>	<b>61,685</b>

Le volume des opérations a donc augmenté de 3 millions env. durant l'exercice écoulé. Tous les prêts et crédits sont normalement garantis. Mais il convient de relever que la couverture serait plus aisée à obtenir si le droit actuel n'entraînait pas exagérément le cautionnement personnel.

Classées selon leur nature, les garanties fournies sont les suivantes :

1439 comptes de coopératives ou sociétés (garantis par la responsabilité solidaire ou par cautionnement)	Fr. 10,411,198.08
18692 par cautionnement solidaire	22,547,754.83
4814 par nantissement	13,525,939.93
935 par engagement de bétail	1,268,722.68
2460 par hypothèque 1er rang	13,220,293.11
723 par hypothèque de rang postérieur avec garantie complémentaire sous forme de cautionnement	3,686,432.39
<b>29063 comptes totalisant</b>	<b>Fr. 64,660,341.02</b>

Ces crédits d'exploitation accusent une importante augmentation auprès des Caisses des cantons d'Argovie, Berne et Valais, alors qu'ils sont en diminution auprès des Caisses st-galloises.

### Prêts aux communes et corporations de droit public.

Les avances accordées aux communes et corporations de droit public pour le financement de travaux publics se montent à Fr. 42,2 millions, répartis en 2835 comptes. L'augmentation par rapport à 1944 est de Fr. 2,4 millions. Ces placements se répartissent sur tous les cantons. Il est intéressant de constater que même dans les quelques cantons où

les Caisses Raiffeisen ne sont pas encore autorisées à accepter des fonds publics, les communes trouvent tout naturel de s'adresser à elles pour couvrir leurs besoins de crédits à des conditions favorables.

### Prêts hypothécaires.

Le portefeuille des créances hypothécaires présente à fin 1945 l'image suivante :

37863 comptes garantis par hypothèques de 1er rang	Fr. 328,894,612.07
12286 comptes avec hypothèque de rang postérieur et garantie complémentaire sous forme de cautionnement	70,994,732.29
50149 postes totalisant	Fr. 399,889,344.36

L'augmentation du volume de ce chapitre est de Fr. 27,4 millions en chiffre absolu ou de 7,4 % en chiffre proportionnel. Les Caisses ont investi le 56,2 % de leurs fonds en hypothèques. 226 Caisses ont été reconnues comme établissement de crédit foncier, leurs placements hypothécaires dépassant le 60 % de la somme de bilan.

Les prêts hypothécaires constituent le poste le plus important des actifs dans tous les cantons, sauf en Valais et au Tessin. Dans ces deux cantons le crédit hypothécaire est handicapé par le fait que nombre de communes n'ont pas encore introduit le registre foncier fédéral et parce que la constitution des actes hypothécaires est soumise à des frais d'instrumentation, enregistrement, etc. exorbitants. Le montant moyen des prêts hypothécaires est de Fr. 7,900.—. L'amnistie a fait sortir de leur cachette des capitaux qui n'étaient jusqu'ici pas déclarés au fisc et qui ont été utilisés pour rembourser des dettes hypothécaires.

### Les autres actifs.

Le portefeuille des fonds publics et titres présente la structure suivante :

Participation au capital social de la Caisse centrale, propriété exclusive des Caisses affiliées	Fr. 6,745,000.—
Participation au capital social de la Coopérative de cautionnement de l'Union	354,073.50
Titres (obligations de la Confédération, des cantons et communes)	1,853,263.65
	Fr. 8,952,327.15

La progression de Fr. 900,000 intervenue l'an dernier provient presque exclusivement des nouvelles participations au capital social de l'Union. Les Caisses ne pratiquent pas le commerce des

titres qui comporte des risques que seul le professionnel expérimenté parvient à déceler.

Le compte « Immeubles » présente la physionomie suivante :

33 Caisses possèdent des immeubles à leur usage	Fr. 1,274,044.05
9 Caisses des immeubles en liquidation	221,949.29
	Fr. 1,495,993.34

Les immeubles en liquidation ont diminué de Fr. 70,000 en 1945.

Les actifs transitoires se partagent comme suit :

intérêts débiteurs échus	Fr. 1,808,527.72
intérêts courus au 31 déc 1945	5,112,198.54
mobilier (coffres-forts)	126,822.55
frais de fondation à amortir auprès de 58 Caisses	13,408.30
	Fr. 7,060,957.11

Malgré l'augmentation du capital engagé sous forme de prêts, les intérêts-impayés accusent une nouvelle diminution. Cette heureuse situation est le résultat de l'amélioration des conditions économiques ainsi que le fruit d'un systématique travail d'éducation. La Caisse Raiffeisen s'avère toujours de plus en plus comme une école d'ordre et de discipline au sein de la communauté villageoise. (A suivre.)

## La lutte contre le matérialisme

Le succès des réformes sociales à réaliser pour la libération des travailleurs dépend de leur bonne volonté et de la dignité de leur vie en se soustrayant aux fléaux sociaux qui les oppriment. Et cependant il est des conditions plus importantes encore, ce sont celles qu'on peut qualifier de *spirituelles*. Tout effort d'amélioration ne constituera pas pour les travailleurs une véritable libération s'il ne s'accompagne pas d'un essor spirituel qui permette à l'homme d'échapper au *matérialisme* qui est en définitive la cause première des forces oppressives auxquelles il faut l'arracher pour son bonheur.

Le *matérialisme*, c'est la grande plaie du monde moderne; c'est le fléau par excellence, parce qu'il opprime les âmes, et qu'il tend à ravalier les hommes à la condition de bêtes de sommes.

Tous les servages en découlent, tous les servages qui sont autant d'antithèses à l'état des travailleurs libres que nous voudrions instaurer : *servage du machinisme*, qui fait de l'ouvrier un prolongement de la machine, qui supprime tout appel à son intelligence pour le réduire à l'exécution de certains gestes, toujours

les mêmes ; *servage de l'argent* qui se traduit par la domination du capital sur le travail et aussi par une recherche désordonnée du gain obtenu ou à obtenir par tous les moyens, honnêtes ou non ; *servage des appétits matériels* dont la satisfaction est pour l'immense masse des travailleurs le seul but de la vie et qui deviennent aussitôt des tyrans pour chacun d'eux, parce qu'à peine satisfaits ils renaissent, et qu'ils se montrent insatiables.

Qu'on améliore tant qu'on voudra et qu'on pourra la condition des travailleurs, on n'aura rien fait pour assurer leur libération tant qu'on ne les aura pas arrachés à tous les servages ! Ils en souffriront d'autant plus qu'ils auront cru s'affranchir. Certains réformateurs s'en inquiètent peu. Des magistrats même, affamés d'une popularité de mauvais aloi, se gardent bien d'avertir les travailleurs du redoutable *danger des appétits matériels* qui les conduisent au suicide de la race. Dominés par une philosophie matérialiste, ils ne savent voir d'autres progrès que le progrès purement matériel, et ils ne veulent pas comprendre qu'en définitive les hommes qu'ils croient élever dans leur condition humaine seront dans un état plus malheureux qu'auparavant, parce que leurs âmes souffriront de l'oppression de tous les servages. Mais nous qui savons quelle est l'éminente dignité de l'âme humaine, nous ne pouvons ni ne devons accepter un état de chose qui comporte pour elle une pareille servitude. Nous voulons la libérer de la triple oppression du machinisme, de l'argent et des appétits matériels. Nous voulons que la libération soit totale, que la libération spirituelle marche de pair avec la libération matérielle, car cette dernière n'est qu'un leurre sans la première.

Comment y parvenir ? En rendant à toutes les forces spirituelles leur place, qui est la première. « L'homme ne vit pas seulement de pain » a dit le grand libérateur de l'humanité. A notre époque où trop se sont éloignés de la religion, on tend à oublier cette parole d'or. Il dépend des pouvoirs publics de favoriser cette restauration des forces spirituelles ; mais cela dépend surtout de nous tous. Nous devons vouloir que le christianisme reprenne son rayonnement, qu'il redevienne la grande inspiration des travailleurs de toute condition, et l'œuvre de la libération s'achèvera parmi eux.

Il y a un vœu que forment tous les chrétiens depuis des années, mais peut-

être s'en sont-ils trop tenus à un vœu piatonique en ce sens ? Peut-être n'a-t-on pas fait l'effort suffisant ? Ce n'est pas ici la place pour en discuter. Quoi qu'il en soit la libération morale des travailleurs doit être l'œuvre de tous.

Ainsi appuyée sur des éléments spirituels, la libération des travailleurs ne sera pas un mythe mais une réalité. Ainsi les réformes préconisées seront à la fois réalisables et bienfaites. Dans le monde nouveau qui est en gestation après l'effroyable crise que nous venons de traverser, bien des transformations doivent se produire. Il ne faut pas en avoir peur, il faut au contraire les saluer avec joie dans la mesure où elles auront pour effet d'améliorer la condition humaine. Mais il faut aussi se rappeler que ces réformes postulent certaines conditions d'ordre moral, et parce que nous voulons leur succès, nous voulons aussi la réalisation de ces conditions. Il nous appartient à tous de les réaliser par un effort simultané dans tous les domaines. Mettons-nous à l'œuvre sans tarder, et ayons foi en l'avenir. « *La science pour l'action* » sera notre devise. Quel chrétien, quel disciple de Raiffeisen pourrait demeurer sourd au cri qui monte d'en bas et réclame justice et fraternité. Donnons donc l'impression à tous les membres de nos Caisses qu'ils ne sont pas tenus en marge de la société. Mais pratiquons nous-mêmes les principes de justice sociale et n'oublions jamais que les forces morales restent la vraie condition du progrès social irréalisable si l'on ne sait pas s'affranchir de la matière !

V. R.

### La vie économique au village

Autrefois, la vie économique était prospère au village et les échanges commerciaux nombreux entre les paysans et les diverses professions rurales.

Quel changement depuis ce temps-là !

L'auto a pénétré jusque dans nos vallées les plus montagneuses, autos des touristes et camionnettes des commerçants en gros qui s'arrêtent à jours fixes sur les places publiques ; on déballe vaisselle, quincaillerie, tissus, vêtements confectionnés, fruits, légumes, etc. Il y en a pour tous, pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

Les épiciers ambulants viennent à domicile jusque dans les hameaux isolés offrir café, pâtes et conserves.

Dans toutes les maisons les catalogues arrivent, contenant d'alléchantes invites à passer ses commandes ailleurs

que chez les commerçants de l'endroit ou à se rendre à la ville pour y faire ses achats.

La guerre est venue. Nouveau changement. C'est la période des restrictions. C'est l'économie fermée. Plus d'autos ; la concurrence du dehors diminue. Rien ne peut se vendre sans coupons de rationnement. Le petit commerçant va revivre. Pendant six ans, on a constaté en effet une marche des affaires plus réjouissante à la campagne.

La guerre terminée, la vie économique au village va subir des changements. La sécurité du commerce local risque de disparaître. Les frontières sont rouvertes au commerce international, les moyens de locomotion sont facilités, l'essence est distribuée normalement.

Les ruraux iront faire leurs achats en ville. Les maisons de gros installeront leurs nombreuses succursales jusque dans les villages. De ce dernier fait naît un grave danger pour le petit commerçant indépendant. Le problème de son équipement en vue d'une baisse des prix de revient se pose. S'il veut continuer à vivre il devra adopter des solutions nouvelles : Groupement d'achat en commun, syndicat des commerçants et des artisans. Ici comme partout, l'individualisme appelle la mort et seul le sens communautaire maintiendra et développera la vie économique.

Les Caisses Raiffeisen pourront être appelées à rendre de grands services pour aider à la formation et à l'existence de ces groupements.

Mais, un devoir s'impose aussi aux usagers, c'est-à-dire à l'ensemble des habitants de la commune. Ceux-ci détiennent entre leurs mains la vie du commerce local. Ils devront donc avoir assez de sens social pour effectuer leurs achats dans les magasins de la localité plutôt qu'ailleurs. Certains articles paraissent plus chers qu'à la ville ; cependant, si nous ajoutons les frais de port ou les frais de voyage et les pertes de temps, nous constatons bientôt que ce que nous achetons ailleurs ne nous revient pas meilleur marché.

Demeurons donc la clientèle fidèle des commerçants et des artisans de chez nous.

M. Bd.

### La gardienne du phare

Comme le phare illumine l'entrée du port pour éviter tout écueil aux navires arrivant de la haute mer, ainsi l'esprit des principes fondamentaux rayonne sur tout le mouvement Raiffeisen

pour qu'aucune des Caisses affiliées ne donne à son gouvernail un malencontreux coup de barre qui fausserait la direction.

Et tel le gardien veille à ce que ne s'éteigne jamais la flamme du phare, telle l'Union suisse monte la garde vigilante pour que ne s'altère jamais la pierre d'angle de l'édifice Raiffeisen.

Le sage Raiffeisen qui connaissait bien l'âme humaine, a pris soin de préserver nos principes fondamentaux des variations d'interprétation et des sautes d'humeur des individus, en les proclamant intangibles.

On ne saurait cependant accuser le Raiffeisenisme de pratiquer là un conservatisme à outrance, vieux jeu, se refusant à toute saine évolution. Non, il s'adapte aux besoins du moment, suit les courants novateurs, se plie aux nécessités de l'heure. Sa force de résistance lui a permis de traverser sans à-coups les périodes critiques des deux dernières guerres et des crises économiques tout en remplissant pleinement sa mission sociale. Aucune loi nouvelle ni aucune situation nouvelle ne la prennent au dépourvu. Des organismes internes à buts économiques, financiers ou sociaux voient immédiatement le jour dès que l'utilité s'en fait sentir. Dans son organisme technique, il est également à l'avant-poste du progrès, à l'affût de procédés nouveaux et toujours plus pratiques. Périodiquement les cadres sont tenus en éveil par des publications, des conférences et surtout par des cours d'instruction organisés par les fédérations cantonales qui stimulent les initiatives et la collaboration dans le meilleur esprit progressiste.

Mais les principes moraux qui sont à la base du mouvement sont intangibles. La charité chrétienne, l'amour du prochain, l'entraide fraternelle, la solidarité, l'esprit de sacrifice sont des vertus immuables. Elles sont nées avec le monde. Le Christ les a rappelées à notre pauvre humanité pour nous sortir du paganisme matérialiste.

Son mot d'ordre : « Aimez-vous les uns les autres » qui a retenti il y a deux mille ans n'a pas varié. L'« Aide-toi et le ciel t'aidera » encouragera toujours les initiatives généreuses. Le grand chrétien qu'était Raiffeisen n'a fait que mettre en pratique cet enseignement vivant dans une époque entachée d'égoïsme et de misère.

Si l'on étudie l'histoire de la Caisse isolée, de celle qui volontairement n'a pas voulu se lier à notre groupement, on est frappé d'observer qu'elle marche

inmanquablement, à une allure plus ou moins rapide, vers l'oubli des principes qui ont marqué son point de départ et qui animaient ses fondateurs. Cette histoire est vécue ; l'expérience en est plusieurs fois enregistrée.

La Caisse est mise sur pied. Les statuts proclament les buts généreux de l'institution et désignent formellement les stipulations qui doivent être fidèlement respectées et qui « ne peuvent jamais être modifiées ». Puis la Caisse prend des ailes. Son évolution heureuse marque des succès. Le fond de réserve qui a joliment grossi donne une certaine force et ouvre des horizons. Sous prétexte de lutter contre une certaine concurrence, on cherche à développer le mouvement d'affaires, on veut élargir les possibilités d'action. C'est alors que commence, sans que l'on s'en aperçoive bien clairement au début, les petits manquements, la lutte sourde contre la fidélité aux principes. On se laisse alors griser par les mérites acquis et grignoter petit à petit par le démon de l'intérêt. On parle de sacrifices consentis, de reconnaissance bien méritée, ou encore d'opérations exceptionnellement avantageuses, d'un besoin naturel d'extension de l'activité. D'une entorse bien bénigne on en arrive à une autre plus conséquente, toujours bien entendu sous le couvert de la légalité et des décisions prises en assemblée générale. Et personne ne crie : Casse-cou ! Enfin la génération montante arrive, celle des jeunes forces pleines d'allant mais qui n'a pas connu l'esprit des fondateurs et qui fait fi des dispositions statutaires. Il n'y a plus de limite aux revisions successives et l'évolution devient une révolution. A reprendre la volonté de l'équipe des pionniers, on ne retrouve plus les vertus d'entraide, de désintéressement, de dévouement. L'esprit capitaliste s'est emparé de la place et domine en maître. L'association est sortie de son cadre précis et ne remplit plus la mission qui lui incombe dans le seul intérêt de la communauté rurale. La question se pose alors : Pourquoi cette Caisse, si ce n'est plus qu'une banque comme les autres ?

Ne pensez-vous pas que telle serait également l'aventure de tant de nos Caisses affiliées si elles étaient autorisées à modifier les articles des statuts relatifs à l'application des principes fondamentaux ? Elles oublieraient aisément qu'en apportant la moindre modification à la pierre d'angle, elles ébranleraient tout l'édifice.

L'histoire nous en apporte une fois de

plus la preuve. En 1886, le conseiller bernois de Steiger, revenait enthousiasmé de son voyage en Allemagne auprès de Raiffeisen où il avait été officiellement délégué par le gouvernement de son canton. Il fonda aussitôt deux Caisses du genre dans la campagne bernoise. Mais il avait oublié de prendre la précaution élémentaire de veiller à la conservation de la pureté des principes fondamentaux et ce fut la raison de son insuccès. Les deux Caisses, livrées à elles-mêmes, s'éloignèrent rapidement du but initialement défini et ne purent s'épanouir. L'effort intelligent et généreux de l'homme d'Etat devait rester stérile.

En 1900, au contraire, le vénéré curé Traber, dotant sa paroisse de Bichelsee de la première Caisse rurale de crédit fondée sur la coopération, comprit tout le danger que courait l'application stricte de la charte Raiffeisen et conçut d'emblée le moyen d'en assurer l'inviolabilité. C'est son grand mérite et la cause primordiale de la gloire qu'il a attachée à son nom.

Ainsi donc, grâce à celui que nous nous plaisons à appeler le père du Raiffeisenisme suisse et par bonheur pour nos Caisses affiliées, l'Union centrale est la dépositaire du véritable esprit Raiffeisen. Sa mission est de veiller à la mise en pratique fidèle de cet idéal au sein de notre fédération nationale et de remettre bien vite sur la bonne voie celles des Caisses qui seraient tentées de s'en écarter. Et nous pouvons œuvrer en toute sécurité : l'Union suisse entretient jalousement la flamme. Fx.

### Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

La conférence de Paris qui vient de prendre fin a montré combien il est difficile de recréer une atmosphère de paix et de concorde entre les peuples, condition *sine qua non* de la reconstruction mondiale. Des antagonismes sourds, suscitant la crainte de nouveaux conflits entravent les efforts louables entrepris en vue de la reprise de relations internationales sincères entre les nations. Le sort de l'Allemagne vaincue n'est également pas encore fixé. Une solution équitable sera là particulièrement difficile à trouver. Les grands alliés d'hier et les pays avoisinants commencent toutefois à se rendre compte de l'urgente nécessité de redonner aux anciens ennemis une base politique et économique leur permettant de nouveau de travailler pour subvenir au moins à leur existence.

La situation économique de la Suisse

apparaît actuellement sous des bases extrêmement favorables. Les chiffres relatifs à l'état du marché du travail dans notre pays révèlent des extrêmes qui ne se sont jamais présentés depuis que l'on recueille des données précises à ce sujet. Jamais le nombre des chômeurs n'a été aussi faible. Les industries d'exportation retrouvent l'occasion de produire à plein rendement. Cependant, les avis pessimistes ne manquent pas. L'expansion de notre économie est considérée comme n'ayant qu'un caractère passager. Après s'être préparées à la lutte contre le chômage les autorités fédérales s'emploient aujourd'hui à combattre le suremploiement et le surinvestissement. Elles cherchent ainsi à parer au risque de voir le pays s'engager toujours plus loin dans la spirale prix-salaires qui conduit à l'inflation, ainsi qu'aux conséquences d'un revirement de la situation favorable actuelle. On constate également que l'augmentation des salaires et la prospérité générale, loin de développer l'esprit d'économie et d'épargne, favorise au contraire plutôt la prodigalité et l'imprévoyance. On dépense sans compter en laissant à l'Etat le souci du lendemain. Cette tendance néfaste est accentuée il est vrai par la politique fiscalité extrême de l'Etat, les bas taux d'intérêt et la conception néfaste que l'assurance-vieillesse rend dorénavant superflue l'épargne individuelle.

Si belle et si sympathique que soit l'assurance-vieillesse étatiste, elle a malheureusement, comme inconvénient, d'annihiler le sentiment de la prévoyance personnelle ainsi que le sens de l'épargne individuelle, en conduisant le pays à un rythme toujours plus rapide vers le socialisme d'Etat.

Durant les mois de janvier à août 1946 les exportations ont atteint 1637 millions de francs, soit à peu près le double du chiffre enregistré durant la même période de l'année précédente. D'autre part, les importations ont atteint 2185 millions de francs, contre 478 millions seulement durant le même laps de temps de l'année précédente.

Ensuite du rehaussement de la parité de la monnaie suédoise de 16 % et en corrélation avec la récente progression à 207 de l'indice du coût de la vie, une vive controverse s'est ouverte sur l'opportunité d'une revaluation du franc suisse afin de permettre à notre pays d'importer à meilleur compte. Après étude approfondie de la question, le Conseil fédéral est d'avis que pour notre pays les inconvénients d'une semblable manipulation monétaire sont supérieurs aux avantages, d'une part parce

que les pertes que devraient subir la Banque nationale et la Confédération sur leurs stocks d'or de plus de 5 milliards seraient considérables et d'autre part parce qu'il est plus ou moins certain que l'Amérique ne tarderait pas à prendre des mesures de défense qui nécessiterait de nouveau à bref délai une nouvelle dévaluation ; il est évident que d'une manière générale la Suisse a tout intérêt à voir le coefficient des changes demeurer stable.

Deux graves problèmes se posent actuellement au pays. D'une part la spirale prix-salaires déjà signalée qui conduit à l'inflation et d'autre part le poids écrasant de la dette publique. Les dettes de la Confédération qui atteignaient seulement 1.17 milliard à fin 1920 se montent présentement à près de 12 milliards de francs. Or, bien que la guerre soit terminée, l'ère des déficits continue et cause de gros soucis à tous ceux qui tiennent à conserver à notre pays une bonne santé économique et politique. Il est nécessaire que le gouvernement comme le peuple aient conscience de leur responsabilité et s'attachent à rétablir au moins l'équilibre du budget fédéral. Dans ce but, des économies sont indispensables et il faut absolument atténuer la frénésie des dépenses et la désastreuse politique de subventions qui malgré la fin de la guerre et la prospérité actuelle continuent à sévir au parlement fédéral. Le moment est venu de tenir enfin compte de la situation précaire de la caisse fédérale.

\* \* \*

Le marché de l'argent n'a pas enregistré de fluctuations notables au cours des dernières semaines. La liquidité persiste mais ne s'accroît plus. Sur le plan industriel et commercial d'importants capitaux disponibles ont de nouveau trouvé emploi dans des opérations de crédit. A la campagne également non seulement les nouvelles ressources mais encore certaines réserves antérieures sont absorbées présentement par des acquisitions de machines, des réparations et des améliorations aux bâtiments, travaux qui avaient été différés durant la guerre. Les avoirs en compte de virement à la Banque nationale ont légèrement fléchi à 1178 millions en octobre ; par contre, la circulation des billets de banque a atteint avec 3722 millions le point culminant de l'année en cours. Les taux moyens bonifiés par les banques prédominantes oscillent entre 2.82 % et 2.86 % pour les obligations de caisse et 2.4 % pour l'épargne. Le taux hypothécaire premier rang de 3 ½ % est devenu général pour les nouvelles affaires. En corrélation avec cette évolution

il convient de signaler que la bourse de New-York, qui donne généralement le ton au marché mondial, a enregistré au début de septembre dernier une baisse massive de cours qui a provoqué plus de 4 milliards de dollars de pertes sur les actions et qui a entraîné une certaine hausse des taux de l'argent à court terme. D'aucuns voient là un signe que les taux ont touché chez nous aussi leur niveau le plus bas et qu'un certain revirement pourrait se produire. Il y a une certaine justification de cette conception dans le fait que le rendement des principaux fonds publics suisses qui était il n'y a pas longtemps encore de 2.95 % a haussé de nouveau à 3 %. En revanche, il est impossible de déterminer l'influence qu'exercera sur le marché de l'argent le déblocage des avoirs suisses en Amérique.

\* \* \*

Les Caisses Raiffeisen continueront à appliquer l'échelle de taux préconisée dans notre dernière chronique déjà, soit : *Obligations* : 2 ½ % — 3 % au maximum pour les placements à 5 ans de terme. *Caisse d'épargne* : 2 ¼ % ; là où la situation de la Caisse le permet la mise en vigueur de ce taux pourra toutefois être différée au 31 décembre prochain afin de favoriser les déposants, *Compte courant* : 1 %, au maximum 1 ¼ %.

Le taux des *prêts hypothécaires premier rang* de 3 ½ % sera appliqué pour toutes les nouvelles affaires et successivement pour les anciennes, soit dès le 1er janvier prochain, éventuellement successivement à partir de la prochaine échéance d'intérêt.

D'une manière générale, l'afflux des nouveaux capitaux s'est quelque peu atténué dans nos Caisses, parce que les paysans affectent actuellement une partie de leurs disponibilités à l'amélioration de leur cheptel-machines, à des réparations et transformations d'immeubles ainsi qu'à la couverture des redevances résultant des travaux d'améliorations foncières. Les Caisses voueront une attention particulière à la question de la *liquidité*. Elles auront soin de conserver des fonds en suffisance pour satisfaire aux besoins des sociétaires en crédit courant d'exploitation, la reprise d'anciennes créances hypothécaires n'entrant en ligne de compte que comme opérations de placement des gros surplus éventuels de capitaux stables.

### D'un mois à l'autre

De tout un peu.

**Sauvegardons l'autonomie des communes.**  
C'est le cri d'alarme qui a été lancé lors

de la dernière assemblée de l'Association des principales communes vaudoises. « L'autonomie communale, souligne M. André, syndic de Morges, dans son rapport présidentiel, constitue non seulement le principal des problèmes qui se pose actuellement non seulement pour les communes mais qui intéresse d'une manière générale la structure de l'ensemble de notre pays. Nous avons heureusement fait chez nous de la commune la cellule fondamentale de notre organisation politique. Il importe donc d'éviter que la vie moderne, les tendances centralisatrices ne nuisent à la vitalité des communes et n'en fassent petit à petit de simples rouages administratifs qui n'auraient qu'à servir de boîte aux lettres aux pouvoirs cantonal et fédéral ; leur autonomie doit être sauvegardée. » Il s'impose de reviser la législation cantonale et de mettre sur pied un véritable « code des communes ». Une motion a été déjà développée dans ce but au Grand Conseil. Une commission extra-parlementaire a été constituée pour la préparation du Code des communes. M. Vogelsang a présenté à l'assemblée un substantiel exposé sur cette délicate question de la réforme de la législation sur les communes, auquel M. Kratzer a apporté de très intéressants compléments. Tous deux ont clairement montré les différents points qu'il importe d'améliorer si l'on veut sauvegarder l'autonomie des communes, qui fait la force de la Suisse, puisque celle-ci réside précisément dans la vitalité de ses communes.

Visant au fédéralisme économique et à l'autonomie financière de la commune rurale, les Caisses Raiffeisen suivent avec un intérêt tout particulier cette judicieuse initiative.

\* Le directeur de la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie de guerre et Chef de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation, **M. le Dr Ernest Feisst** a été appelé au poste de ministre et sera chargé de représenter notre pays à Budapest. Le nouveau ministre s'est toujours vivement intéressé au développement des Caisses Raiffeisen suisses et de leur Centrale. Les délégués au Congrès de Lucerne, en 1945, se souviennent encore de la magistrale conférence qu'il avait prononcée à cette occasion. Nous présentons à M. le ministre Feisst nos plus vives félicitations.

\* **Ce qui heureusement n'existe pas chez nous.** — Dans son rapport à l'assemblée générale du 30 juin dernier, le gérant de l'Union des Caisses Populaires Desjardins (coopératives de crédit analogues à nos Caisses Raiffeisen) de Québec (Canada) fait la constatation qu'au cours des années les vols, surtout les vols avec violence, deviennent plus nombreux et que des mesures spéciales de protection doivent être prises. Il invite les Caisses à garder le moins d'argent possible en caisse et à déposer les titres à la Caisse centrale qui est organisée pour les conserver avec le maximum de sécurité. Il a annoncé également que la Caisse centrale a organisé un **service spécial de transport de valeurs avec une voiture blindée** ce qui est vivement apprécié par les Caisses affiliées.

Les fonctions de caissier semblent ainsi être plus agréables à remplir chez nous qu'au Canada...

\* **La récolte des abricots valaisans.** — La récolte des abricots aura atteint cette année, en Valais, 6,200,000 kg. C'est un record. Jusqu'à présent, la meilleure récolte avait été celle de 1944, de 4,800,000 kg.

\* **Une mutation à la Direction générale de la Banque nationale suisse.** — Atteint

par la limite d'âge M. E. Weber abandonnera prochainement ses fonctions de président de la Direction générale de la Banque nationale, fonctions qu'il a toujours remplies avec beaucoup de conscience et une haute distinction. Pour lui succéder le Conseil fédéral a fait appel à M. le prof. Dr Paul Keller, ancien recteur de l'Université commerciale de St-Gall, présentement délégué du Conseil fédéral pour la conclusion des accords commerciaux internationaux.

\* **L'alliance coopérative internationale** a tenu son 16<sup>me</sup> congrès à Zurich du 7 au 10 octobre, sous la présidence de lord Rusholme (Angleterre). 367 délégués représentant 19 pays ont participé à ces grandes assises de la coopération internationale, les premières depuis 9 ans.

\* **Il n'est jamais trop tard pour s'instruire.** Lors de la discussion de l'assurance vieillesse lors de la session des Chambres fédérales de septembre dernier, le conseiller fédéral Nobs a déclaré :

« Je ne sais que depuis 15 jours seulement que dans aucun autre pays du monde les grosses fortunes et le revenu de la fortune en général sont aussi fortement imposés qu'en Suisse ; je ne sais également que depuis 15 jours que nulle part ailleurs les petits revenus sont aussi privilégiés que chez nous. »

\* **Presse et propagande au profit des coopératives de consommation.** Dans un rapport présenté aux assemblées des Fédérations régionales romandes M. Weber, président de la Direction de l'Union suisse des coopératives de consommation a relevé que cette dernière, accomplit un travail considérable au profit de ses coopératives affiliées. C'est ainsi que dans le seul domaine de la presse et de la propagande l'Union a dépensé l'an dernier plus de Fr. 840,000 qui n'ont pas été couverts par les contributions des sociétés. Outre cela, les frais du Service fiduciaire, qui ne peuvent être couverts par les notes de frais modestes établies, s'élèvent à Fr. 400,000.—

## Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg-Romand

Les délégués fribourgeois-romands des Caisses Raiffeisen ont tenu leurs assises annuelles le lundi 21 octobre 1946 en l'accueillante école cantonale d'agriculture de Grangeneuve.

Amenés en cars spéciaux de Fribourg et de Bulle, les Raiffeisenistes font leur entrée à 10 heures dans la spacieuse et très confortable salle des conférences. Ils sont accueillis par une vibrante allocution de bienvenue du président de la Fédération, M. l'abbé Monnard (Marly), lequel remplira ses fonctions de mains de maître dans une ambiance de sérieux réconfortant qui ne fléchira pas durant les longues heures d'un travail fécond. Il salue spécialement le patron de céans, M. le directeur *Chardonens*, qui nous reçoit avec son large sourire, nous disant « Vous êtes ici chez vous ».

M. le président donne lecture d'un télégramme de félicitations de M. le directeur Heuberger empêché par une douloureuse épreuve de remplir la tâche

qui lui était dévolue en cette journée. L'assemblée compatit au chagrin qu'éprouve M. Heuberger à la suite du grave état de santé de son épouse et lui transmet également par télégramme ses sentiments de sympathie.

On donne de même réponse à un télégramme de M. l'abbé Raemy, président d'honneur, toujours tout près, de cœur et d'esprit, de ses amis raiffeisenistes fribourgeois.

Le secrétaire, M. l'abbé Terrapon (Cerniat), donne lecture du procès-verbal, image vivante de la dernière assemblée d'avril 1945, et émaillée de piquants et savoureux rappels.

120 délégués de 44 Caisses répondent à l'appel. 5 Caisses ne se sont pas fait représenter. Le bureau est alors complété par la nomination de 2 scrutateurs, M. l'abbé Bourgoïn (Progens) et M. Jordan (Le Pâquier). Les comptes du ménage particulier de la Fédération, exposés par le trésorier, M. l'abbé Sapin (Villaraboud) et présentant un modeste solde actif de Fr. 322.70, sont approuvés à l'unanimité sur proposition des sections vérificatrices de Semsales et d'Onnens. La cotisation annuelle sera perçue sur la même base que précédemment, soit Fr. 2.50 par Fr. 100,000 de bilan (minimum Fr. 5.—).

M. l'abbé Monnard présente alors son rapport présidentiel, clair et concis, sur l'activité de son comité, rappelle les mérites d'un membré décédé, M. Curty, de Montagny, pour lequel nous avons tous une pensée pieuse. Il remémore les fructueuses journées d'étude de Bulle et de Fribourg de l'automne 1945, puis proclame les résultats du dernier exercice :

*Groupant 3571 sociétaires et 13,400 épargnants (augmentation de 700), les 49 Caisses ont brassé pour 41,5 millions d'affaires. La somme globale des bilans s'inscrit par 27,5 millions marquant un bond de 2,1 millions, soit le 8 % sur l'année précédente. Avec le bénéfice net total de Fr. 78,538.—, les réserves ont allègrement franchi le cap du million (Fr. 1,051,789.—).*

Après avoir fait une étude comparative très fouillée sur la marche ascendante du mouvement en terre fribourgeoise et en Suisse, le rapporteur de conclure en conviant son auditoire à marcher toujours de l'avant dans la ligne droite tracée par les importants principes qui sont à la base de notre mouvement, seul moyen de consolider nos positions et d'en conquérir de nouvelles pour le bien commun des travailleurs de notre bonne terre.

L'ordre du jour appelle ensuite les

élections statutaires : le mandat de deux anciens étant arrivé à échéance, ils sont réélus par acclamation avec remerciements pour leur dévouement, MM. les abbés Sapin, caissier et Terrapon, secrétaire. Pour remplacer M. Curty, décédé, l'assemblée porte son choix sur M. Meuwly, député et caissier de Crescier s/Morat, qui assure la Fédération de l'accomplissement sincère du mandat qu'on vient de lui confier.

M. Géo Froidevaux, reviseur, chargé au pied levé de remplacer M. le directeur Heuberger, se fait le fidèle interprète des sentiments qui animent ce dernier à l'endroit des Raiffeisenistes de Fribourg-Romand et de ses regrets de ne pouvoir leur apporter lui-même le salut cordial de l'Union centrale et ses félicitations pour les brillants résultats enregistrés l'an dernier. Le représentant de l'Union commente encore les progrès réalisés par l'ensemble du mouvement suisse et en tire uné foule de renseignements utiles et de données pratiques pour aviver l'esprit de sagesse et aiguïser le sens des responsabilités des dirigeants.

Le rapporteur a surtout pour tâche importante de présenter le projet de statuts-type des Caisses affiliées harmonisés avec le code fédéral des obligations révisé, en corrélation avec une révision totale et relève les innovations d'ordre plutôt formel, précisions de détail, regroupements de textes qui y ont été apportés. Il est bien entendu qu'on ne se départira pas d'un iota de l'intégrité des principes fondamentaux. L'expérience de chaque jour le confirme : ces principes de haute valeur ne sont nullement surannés, mais toujours d'actualité et restent l'essence créatrice de notre œuvre économique et sociale. Aussi, guidés par leur conviction, les délégués abondent dans cette conception. Unaniment ils approuvent le projet de statuts normaux présenté par les organes de l'Union centrale et proclament leur fidélité indéfectible à notre charte Raiffeisen, pierre angulaire à laquelle ils ne toléreront pas que l'on touche. Cela est de bon augure pour l'adoption définitive au prochain Congrès suisse.

Mais on revient aux questions d'ordre pratique inscrites à l'ordre du jour. Le délégué de l'Union fait un exposé sur le fléchissement des conditions d'intérêts et ses répercussions sur la politique des taux appliqués dans nos Caisses. L'inévitable alignement au 3 ½ % pour les hypothèques 1<sup>er</sup> rang a pour inconvénient d'imposer de nouveaux sacrifices aux créanciers, en particulier aux déposants d'épargne.

Puis l'on s'occupe encore de l'application onéreuse et tracassière dans le canton du droit du cautionnement ainsi que de la procédure propre au seul canton de Fribourg de percevoir l'impôt cantonal à la source à côté de l'impôt anticipé fédéral. Le président et le délégué de l'Union se font tour à tour l'écho des vœux de notre gent Raiffeisen et l'assemblée décide d'adresser une requête pressante au Conseil d'Etat l'invitant à

1. simplifier les modalités de stipulation des actes de cautionnement en admettant la formule imprimée, en donnant à une autorité communale (syndic ou secrétaire) le droit d'authentifier les actes et enfin en supprimant l'enregistrement soumis à un droit excessif.
2. reviser la loi cantonale de l'impôt dans le sens de la suppression de la perception de l'impôt cantonal à la source sur les intérêts des carnets d'épargne et de comptes courants.

Disons qu'entre temps, la maison hospitalière avait excellemment préparé un repas servi par d'agrestes jeunes filles aux costumes si seyants du pays.

C'est à ce moment que M. le *conseiller d'Etat Quartenoud*, chef du Département de l'agriculture, qui était arrivé et qui avait été salué en cours de séance, apporta les félicitations et les encouragements du Gouvernement aux organes de l'Union et aux militants fribourgeois de la coopération si bien comprise dans le domaine financier. Il souligna le caractère éminemment démocratique de la communauté rurale et tira la synthèse des délibérations du jour en définissant le sens vrai du *crédit* tout en insistant sur l'urgente attention de ne pas laisser mourir la vertu principale qu'est l'*épargne*.

M. *Froidevaux*, réviseur, fait part de la reconnaissance de l'Union au conseiller d'Etat Quartenoud, remercie la Direction de l'Ecole de Grangeneuve et relève encore le résultat heureux des décisions prises, le bon sens et l'esprit constructif qui ont animé les débats tandis que M. le président met le point final en disant son merci à tous les participants.

C'est alors que M. le *directeur Chardonnens* présente son domaine dans une promenade dirigée et commentée, des plus intéressantes pour les visiteurs.

En fin de cette douce après-midi d'arrière-saison, les cars emportent les délégués qui ont chaudement ravivé leur enthousiasme pour une cause belle et féconde entre toutes. Fx.

## CORRESPONDANCE

M. V., à L.

### Le taux hypothécaire premier rang.

Peuvent être considérés comme créances hypothécaires de « premier rang » tous les prêts garantis par une hypothèque qui ne dépasse pas les 2/3 de la valeur vénale du gage.

Pour le calcul de l'intérêt une hypothèque en deuxième ou en troisième rang peut être considérée ainsi comme une créance de « premier rang » si elle répond aux exigences ci-dessus.

Un débiteur qui a des emprunts hypothécaires de rangs subséquents à la Caisse Raiffeisen a donc tout intérêt à y transférer également la dette premier rang qu'il peut encore avoir ailleurs. La Caisse peut alors déterminer exactement l'importance des charges et le faire bénéficier de taux correspondants, plus avantageux.

M. G., à M.

### Le secret bancaire.

En droit successoral les héritiers peuvent demander des renseignements aux banques et Caisses sur la succession au moment du décès. Le banquier n'est par contre pas tenu de fournir des renseignements sur les opérations antérieures, intervenues du vivant du défunt. Même en cas de procédure civile la loi ne prescrit pas, en semblable cas, l'obligation pour les banques de renseigner, de témoigner et de produire des pièces.

Dans le cas dont vous nous entretenez nous considérons que vous n'avez pas de renseignements à donner aux héritiers ni à qui que ce soit sur un livret d'épargne soldé il y a dix ans, soit du vivant du titulaire. Vous pouvez faire état du secret bancaire.

M. R. B., à M.

### A propos de la baisse du taux.

Vous vous demandez s'il est nécessaire d'informer individuellement les clients, spécialement les débiteurs de titres hypothécaires premier rang, de la baisse de l'intérêt de leurs emprunts. Nous considérons que l'on peut parfaitement s'en dispenser, en affichant alors simplement les nouveaux taux au local de la Caisse.

M. D. à C.

### A propos des crédits de construction.

Dans le numéro de mars dernier de « Messenger » nous avons exposé le problème que vous soulevez des crédits de construction.

Un tirage à part de cet article a été effectué et les personnes que la chose intéresse peuvent se procurer ce fascicule au Bureau de l'Union suisse.

Votre manière de voir n'est pas absolument exacte. Le fait qu'une construction est subventionnée ne peut pas résoudre à lui seul la question de la consolidation finale de la dette. En effet, les subventions ont pour but de compenser surtout l'enchérissement de la construction. Le taxateur officiel tiendra spécialement compte de cela et la taxe de l'immeuble comportera une assez forte moins-value par rapport au coût effectif de la construction. Cela est logique. Il faut tenir compte aussi de l'aléa que constitue le fait que le montant des subventions doit être restitué en cas de construction non conforme aux conditions posées ou plus tard en cas de vente avec bénéfice.

Les subventions ne peuvent donc pas remplacer les cautions si celles-ci sont nécessaires, c'est-à-dire si celui qui construit

n'investit pas suffisamment de fonds propres, de capitaux personnels dans son entreprise pour n'avoir pas besoin d'emprunter au-delà du premier rang (50 % environ du devis). Si le plan financier nécessite un emprunt de consolidation également en second rang, des cautions sont d'emblée nécessaires.

M.E.V. à B.

Plusieurs Caisses ont également reçu la circulaire que vous nous signalez émanant d'une banque du Luxembourg.

Classez simplement la chose sans autre forme de procès. En effet, il ne peut être question pour votre Caisse d'entrer en matière sur ces propositions, l'encaissement de chèques étrangers exigeant des garanties et précautions préalables ainsi qu'un contrôle spécial (lutte contre la falsification et les abus) que vous n'êtes pas à même d'exercer. Au surplus nous rappelons que conformément aux statuts les Caisses affiliées ne peuvent entretenir d'opérations financières qu'avec la Caisse centrale de l'Union. Cette sage disposition a pour but d'assurer la sécurité des Caisses dans toutes les transactions bancaires et opérations de virement et de paiement.

## Communications du Bureau de l'Union

### Guide à l'usage des comités de la Caisse Raiffeisen

Une nouvelle édition de ce Guide vient de sortir de presse et peut être obtenue au Service des fournitures de l'Union.

Cette quatrième édition reproduit le texte des trois premières avec quelques légères modifications de détail nécessitées principalement par l'entrée en vigueur du code fédéral des obligations révisé et du droit actuel du cautionnement, avec, en plus, un rappel des buts et principes fondamentaux du système Raiffeisen.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler aux Caisses affiliées que chaque membre des Conseils de direction et de surveillance doit être en possession d'un exemplaire du Guide dont il doit accuser réception dans la « Chronique de caisse ».

### Porte-journal pour le « Messenger »

Il est indiqué de toujours tenir le « Messenger Raiffeisen » à la disposition des clients dans la salle d'attente ou dans le local de la Caisse.

Dans ce but l'Union a fait confectionner un « porte-journal » que les Caisses peuvent demander au Service des fournitures.

### Préparatifs pour la clôture annuelle

La fin de l'année approchant à grand pas, MM. les caissiers feront bien de commencer sans tarder les travaux préliminaires au bouclage annuel.

On peut déjà en particulier :

- a) calculer les intérêts,
- b) préparer les différents extraits.

Pour diminuer également le travail qui incombe au personnel de l'Union à la fin

de l'année MM. les caissiers sont priés de commander maintenant déjà les différents formulaires qui leur sont nécessaires à l'occasion de l'établissement des comptes annuels.

## Le fédéralisme, raison d'être de notre pays

*Le monde moderne est caractérisé par la tendance à l'uniformité, et, à cause même de cette tendance, par des divisions plus nombreuses et plus profondes que jamais. Cette tendance à l'uniformité est aussi antihelvétique que possible. Comme nous avons su le faire dans le passé, nous devons continuer à échapper à ces terribles simplifications par lesquelles on prétend pouvoir faire le bonheur des masses. Nous y réussirons dans la mesure où nous resterons fidèles au fédéralisme, où nous persisterons à voir en lui la raison d'être de notre pays, où nous demeurerons attachés tous et chacun à nos individualités cantonales et locales à nos traditions dans ce qu'elles ont de meilleur.*

Max Petitpierre, conseiller fédéral.  
(discours à la Foire suisse de Lugano).

## Il cantuccio dei raiffeisenisti ticinesi

Dal rapporto dell'Unione del 1945  
(Fine)

### Il servizio incassi e contenzioso.

Una delle missioni di questo servizio consiste nell'assumere la rappresentanza delle Casse affiliate in taluni casi litigiosi, incassi difficili, interventi in tribunale ecc.

Ai 176 mandati confidati, riportati dall'anno scorso, vennero ad aggiungersi durante l'esercizio 1945 ben altri 39 casi. Un terzo circa degli stessi, per un complessivo di oltre 273,000.— franchi, venne liquidato nel corso dell'annata.

Alla fine dell'esercizio i casi dubbiosi ancora in corso di liquidazione ammontavano a 155 e riguardavano 112 Casse.

Inoltre il compito di questo ufficio è pure quello dell'esame delle domande di rimborso dell'imposta preventiva che vengono in seguito inoltrate all'Amministrazione federale delle contribuzioni, Berna. Tali domande ci vengono trasmesse dalle Casse affiliate, in rappresentanza di comuni, enti giuridici ecc. Anche in questo campo il numero delle domande è sempre in continuo aumento, specie in questi ultimi anni, in seguito all'aumento dal 5% al 25% dell'imposta preventiva riscossa alla fonte. Di conseguenza il numero delle istanze passate a Berna aumentò da 963, per complessivi Fr. 40,466.29 nel 1944, a 1549, per un ammontare di Fr. 189,215.60 nel 1945.

D'altra parte l'Unione raccoglie le dichiarazioni della Casse concernenti le imposte federali riscosse alla fonte (diritti di bollo, imposta preventiva) ed invia l'importo globale Berna. Così 4,350,000.— franchi vennero bonificati nel 1945 alla cassa federale.

### Il servizio dell'Economato.

Questo servizio continua a fornire alle Casse, a condizioni oltremodo favorevoli, il materiale indispensabile alla buona tenuta della contabilità ed alla gestione razionale degli affari. Nel 1945 vennero effettuati

ben 7185 invii e le fatture per lo stesso periodo ammontarono a Fr. 96,431.65 contro 6266 spedizioni nell'anno precedente.

La nostra disponibilità si è arricchita nel periodo scorso di 18 nuove edizioni, particolarmente in lingua italiana. Questo servizio garantisce l'uniformità della contabilità, previene i vizi di forma negli atti, semplifica i controlli e facilita la creazione di nuove Casse. L'Unione procurò a 32 Casse rurali casse foci di primo ordine e quale intermediaria inviò pure oltre 3000 salvadanai a 174 casse.

### Il servizio stampa dell'Unione.

Le due riviste mensili dell'Unione hanno marcato un notevole aumento nel numero degli abbonati; ciò non è dovuto soltanto alle nuove fondazioni, bensì al fatto che parecchie Casse estendono l'abbonamento del giornale mensile a tutti i soci. Lo «Schweiz. Raiffeisenbotte» ha una tiratura di 16,300, il «Messenger Raiffeisen» di 5250 copie.

Il seguito al contingentamento della carta alcuni fascicoli della rivista in lingua tedesca dovettero forzatamente ridurre il numero delle pagine.

Nessun cambiamento è intervenuto sia nella redazione, quanto nella stampa, come pure nell'edizione dei giornali.

Nel «Messenger Raiffeisen» venne aperta una rubrica intitolata: «Il cantuccio dei Raiffeisenisti ticinesi» dedicata agli abbonati della Svizzera italiana.

### La cassa di compensazione per perdita di salario.

Questa cassa, autonoma, dell'Unione ha riscosso nel 1945, in base a 2900 conteggi una somma globale di fr. 68,748.80 di cui franchi 62,892.20 quale contributo per perdita di salario e fr. 5,856.60 a titolo di perdita di guadagno.

In seguito alla smobilitazione dell'armata le allocazioni versate presso 202 Casse diminuirono da 49,503.35 a 22,360.25 franchi.

Dato che la guerra è terminata, il ricorso all'opera della cassa di compensazione è diminuito alquanto e quale logica conseguenza sorge frequentemente la domanda, per quali ragioni il Consiglio Federale persiste nel mantenere in pieno il tasso nel 4% sui salari.

In base al mandato speciale conferito all'Unione, venne pure effettuato un controllo circa l'applicazione del decreto federale presso 224 Casse; all'Ufficio centrale in Ginevra furono sottoposti i rapporti relativi.

### La Cassa delle allocazioni familiari dell'Unione.

Costituita in base al decreto dell'assemblea generale del 15 maggio 1944 a Montreux, questa Cassa autonoma ha chiuso il suo primo periodo di attività comprendente l'intero anno civile.

L'iniziativa per la protezione della famiglia, accettata a grande maggioranza dal popolo svizzero, ha dato un forte sviluppo all'idea di una legalizzazione federale sulle casse di allocazione familiare.

Nel corso dell'esercizio i cantoni di Neuchâtel e di Lucerna hanno seguito gli esempi del Vallese, Ginevra e Friburgo, emanando leggi istituendo l'obbligatorietà dell'affiliazione ad una di queste istituzioni sociali. La Cassa autonoma dell'Unione ha collaborato in modo considerevole con le Casse di questi Cantoni nel loro adattamento alle relative disposizioni legali.

### La cooperativa di fidejussione dell'Unione.

Questa istituzione ha iniziato la sua attività il 10 luglio 1942 con l'entrata in vigore della nuova legge sulla fidejussione; fin'ora essa segna un rallegrante sviluppo, che si è ancora accentuato nel suo quarto esercizio.

La cooperativa ha esaminato durante l'anno scorso 139 domande di prestito con fidejussione, delle quali 94, che furono accolte, rappresentano un ammontare totale di 485,750.— franchi.

Dopo la sua fondazione, l'istituzione ha ricevuto 351 domande di fidejussione per un importo di 1,695,571.— franchi; 252 delle stesse, con un importo complessivo di franchi 1,227,938.— vennero accettate. Alla fine del 1945 gli impegni ammontavano a 232 con un capitale di 1,059,723.— franchi.

La cooperativa di fidejussione non ha fin'ora lamentato alcuna perdita e lo stretto contatto tra le Casse ed i debitori — tutti domiciliati nel circoscritto raggio d'attività delle Casse — si è dimostrato un fattore fondamentale ed essenziale di garanzia. Il servizio degli ammortamenti si svolge in modo soddisfacente.

Al 31 dicembre 1945 la cooperativa di fidejussione possedeva un capitale di Fr. 1,609,300 — completamente versato.

Fr. 250,000.— vennero sottoscritti dall'Unione Centrale; franchi 306,400.— da 358 Casse rurali affiliate e Fr. 539,000.— da imprenditori di fidejussione.

### Considerazioni finali.

Sintesi di positivismo e di idealismo, subordinato alle considerazioni economiche di fattori psicologici che in ultima analisi controllano le manifestazioni umane mettendo in evidenza le forze vive e latenti della popolazione rurale e del suolo — il raiffeisenismo svizzero continua irresistibilmente nelle sue pacifiche conquiste.

Lo sviluppo verificatosi durante questo periodo di guerra permette di misurare l'ampiezza dei servizi resi al nostro Paese dalle Casse Raiffeisen e dall'Unione Svizzera in questo critico periodo della nostra storia. Allorquando si trattava di fornire uno sforzo massimo per permettere al paese di superare le difficoltà con le quali era alle prese, i raiffeisenisti svizzeri, d'ambo i sessi, hanno raddoppiato il loro sforzo in un magnifico slancio di solidarietà cristiana e patriottica.

Il comune è la cellula fondamentale del nostro organismo politico, questa associazione umana rappresenta pur la cellula vigorosa del movimento raiffeisenista. Quest'ultimo s'ispira nella dottrina del federalismo economico tendente al bene comune.

Il Raiffeisenismo svizzero possiede la struttura la più democratica e la più federalistica che possa essere concepita da noi nel dominio del risparmio e del credito. In tutti i suoi elementi son messi in evidenza i principi d'autonomia responsabile e di disciplina liberamente accettati. La Cassa rurale non rappresenta l'ultima suddivisione di un organismo centralizzato, ciò che è sovente il caso per le succursali od agenzie degli istituti bancari. Se ella riconosce ancora qualche organo superiore (federazione cantonale, Unione Svizzera) è per permettere a questi organi di lavorare per lei stessa, sotto il suo diretto controllo, così come la Cassa funziona per i suoi membri, sotto il loro controllo.

Sempre aperto alle innovazioni richieste dall'evoluzione dell'economia e dallo sviluppo sociale, ma decisamente fermo su nobili principi di fede e di patriottismo, immortali nel suo emblema, il raiffeisenismo svizzero continuerà anche nell'avvenire a favorire l'emancipazione ed il benessere delle popolazioni rurali ed a servire così fedelmente il Paese.

### Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.